



VILLE DE
BOULOGNE-
BILLANCOURT

Bulletin officiel

du conseil municipal

NUMÉRO 181

Procès verbal de la séance du conseil municipal du 9 juillet 2016

Appel nominal

Désignation du secrétaire de séance / 2

Délibération portant projet de création d'une commune nouvelle, par regroupement des communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux / 2

Le 9 juillet 2016 à 10 h 30, les membres du conseil municipal de la ville de Boulogne-Billancourt se sont réunis dans la salle du conseil de l'hôtel de ville de Boulogne-Billancourt, sous la présidence de M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire, individuellement et par écrit, le 1^{er} juillet 2016.

Monsieur BAGUET, Maire, ayant ouvert la séance, il a été procédé à l'appel nominal.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Pierre-Christophe BAGUET, M. Gauthier MOUGIN, Mme Marie-Laure GODIN, M. Pascal LOUAP, Mme Béatrice BELLIARD, M. Marc FUSINA, Mme Christine BRUNEAU, M. Michel AMAR, Mme Marie-Anne BOUÉE, M. Léon SEBBAG, Mme Ségolène MISSOFFE, Mme Jeanne DEFRANOUX, M. Frédéric MORAND, Mme Isaure de BEAUVAL, M. Bertrand-Pierre GALEY, Mme Christine LAVARDE-BOËDA, Mme Sandy VETILLART, M. Pierre DENIZIOT, Mme Sylvie ROUGNON, M. Jean-Claude MARQUEZ, Mme Armelle GENDARME, Mme Christine DELOFFRE, M. Laurent GOUILLIARD, M. Vittorio BACCHETTA, Mme Joumana SELFANI, M. Raphaël LABRUNYE, Mme Emmanuelle CORNET-RIQUEBOURG, M. Nasser RUMJAUN, Mme Carole HOOGSTOEL, M. Claude ROCHER, Mme Sana DRIDI-BLANGER, Mme Véronique GAUDOUX-DAUVILLIER, M. Sébastien POIDATZ, M. Nicolas MARGUERAT, Mme Agathe RINAUDO, M. Emmanuel BAVIERE, M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT, Mme Chloé JAILLARD

EXCUSÉS REPRÉSENTÉS :

M. TELLINI qui a donné pouvoir à M. MOUGIN
Mme LORBER qui a donné pouvoir à M. BACCHETTA
M. BENHAROUN qui a donné pouvoir à M. AMAR
Mme KAMATARI qui a donné pouvoir à DENIZIOT
M. PAPILLON qui a donné pouvoir à M. LOUAP
Mme de THEZY qui a donné pouvoir à Mme BELLIARD
M. DENIS qui a donné pouvoir à M. MARQUEZ
Mme de MAISTRE qui a donné pouvoir à M. POIDATZ

ABSENTS :

M. Pierre-Mathieu DUHAMEL, Mme Isabelle WEILL, Mme Fatima CARDETAS, M. Jean-Michel COHEN, Mme Caroline PAJOT, M. Pierre LAURENCIN, Mme Sylvie MOREL

Mme Agathe RINAUDO a été désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. BAGUET : Mes chers collègues, je vous propose d'ouvrir notre séance sans le groupe *Un Vrai Projet pour Boulogne-Billancourt*. En effet, Monsieur DUHAMEL m'a adressé une lettre le 6 juillet dernier, mélange d'insultes, de mensonges, d'irrespect de ses électeurs et du débat démocratique. Je regrette son absence, car j'aurais aimé débattre avec lui. Ce courrier par exemple expliquait sa grande surprise de voir réuni un conseil municipal au mois de juillet. Je lui aurais rappelé que nous tenons des conseils municipaux à cette période depuis 2001. Lui-même avait d'ailleurs convoqué un conseil le 12 juillet en 2007, lorsqu'il était maire de Boulogne-Billancourt. Il faut avoir de la mémoire avant d'insulter quelqu'un. J'ajoute que son taux de présence à nos conseils municipaux s'élève seulement à 22 % depuis qu'il est élu. Cela n'est pas très respectueux pour ses électeurs. Je constate également qu'il ne souhaite pas débattre du sujet d'aujourd'hui, alors que nous avons déjà évoqué cette question lors de la séance du 7 avril dernier – durant laquelle il était d'ailleurs sorti dans le couloir. Cela était déjà assez surprenant. Bref, cela est son choix. Cette attitude est regrettable pour la démocratie, pour Boulogne-Billancourt et surtout pour nos concitoyens boulonnais.

DÉLIBÉRATION PORTANT PROJET DE CRÉATION D'UNE COMMUNE NOUVELLE, PAR REGROUPEMENT DES COMMUNES DE BOULOGNE-BILLANCOURT ET D'ISSY-LES-MOULINEAUX

M. Pierre-Christophe BAGUET, Maire, rapporteur

Je vous ai donc invité pour débattre d'un projet de fusion. Comme cela est indiqué dans le titre de délibération, il s'agit bien d'un projet. Il faut donc savoir raison garder et ne pas s'agiter. Je parlais tout à l'heure d'insultes et de mensonges. C'est en tout cas ce que j'ai pu constater sur les réseaux sociaux, même de la part du député de Boulogne-Billancourt, qui nous expliquait encore ce matin que nous voterions la fusion de ces deux communes dans le dos des Boulonnais. Il faut rester sobre et serein, car encore une fois il s'agit d'une délibération de projet, comme celle présentée dans toutes les communes de France ayant déjà fusionné. À ce propos, je rappelle que 1 090 communes se sont regroupées entre le 15 mars et le 31 décembre 2015, ce qui représente 1 200 000 habitants et 14 000 élus. D'ailleurs, le mouvement s'amplifie, puisqu'il y a déjà eu 30 regroupements de communes depuis le 1^{er} janvier 2016 et que l'Association des Maires de France (AMF) a dénombré pas moins de 400 projets à venir. Je rappelle que notre pays compte 36 500 communes, soit 40 % de la totalité des communes de l'Union Européenne, et que l'Allemagne n'en compte que 800.

Le mouvement est en route et chacun le prépare à sa manière. Dans sa ville, le ministre de l'Intérieur, a par exemple dialogué sur cette question avec les habitants de Cherbourg pendant plusieurs mois, tout comme la ville d'Annecy. Je possède d'ailleurs la première délibération d'intention du conseil municipal d'Annecy, qui évoque la fusion avec cinq autres communes, ce qui représente 122 000 habitants.

L'objet de cette délibération est le suivant. Il s'agit premièrement d'approuver un principe, deuxièmement de débattre d'une méthode et troisièmement d'arrêter un calendrier. Celui-ci est d'ailleurs très clair, puisque nous organiserons une concertation entre le 1^{er} septembre et le mois de novembre. Nous nous retrouverons ensuite à la fin du mois de novembre, période durant laquelle l'Etat devrait nous apporter la garantie de son accompagnement. Comme vous le savez certainement, les villes qui fusionnent aujourd'hui bénéficient d'une incitation financière. Or, Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux sont jusqu'à présent exclus de cette dotation. Il n'y a aucune raison que nous le soyons, parce que nos villes se portent bien.

De fait, Monsieur SANTINI et moi-même avons demandé à rencontrer le ministre de l'Intérieur, sachant que nous avons déjà rencontré le Préfet de région Monsieur CARENCO. Nous avons notamment demandé des garanties à ce

Séance du 9 juillet 2016

dernier, de façon à ne pas être ponctionnés davantage si nous procédons à cette fusion. Je rappelle à ce propos que Boulogne-Billancourt est passé de 123 à 140 millions d'euros de prélèvements. Il n'y a donc pas de limites, puisque ces montants changent même en cours d'exercice budgétaire. De son côté, la ville d'Issy-les-Moulineaux est ponctionnée de 46 millions d'euros et GPSO a été prélevée de 100 millions d'euros depuis le 1^{er} janvier 2010, date de sa création. Au total, l'ensemble de ces contributions représentent déjà 286 millions d'euros.

Concrètement, nous n'avons pas réclamé d'aide financière à l'État. Nous avons simplement demandé que les ponctions s'arrêtent. Autrement dit, nous avons demandé le gel du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France (FSRIF), celui du Fonds national de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) ainsi que le gel de la baisse de la dotation globale de fonctionnement (DGF). C'est tout ce que nous demandons. Nous ne réclamons pas plus d'argent. Nous demandons simplement que l'on nous prenne moins. Nous devons donc réagir face à cette situation et répondre à la façon dont nous sommes traités depuis quelques temps.

J'anticipe d'ailleurs sur l'intervention de Monsieur GABORIT ou encore sur celles de certains médias, qui nous disent : « *Pourquoi décidez-vous de ce projet maintenant, alors qu'il ne figurait pas dans votre programme électoral des municipales de 2014 ?* » Ma réponse est la suivante : premièrement, la déclaration de Monsieur SAPIN, annonçant le pacte de stabilité nationale et le prélèvement de 11 milliards d'euros sur les collectivités locales, a été faite un mois après les élections municipales (comme par hasard). En effet, les socialistes ont perdu tellement de villes en 2014 qu'il valait mieux ne pas faire cette annonce avant. Cela aurait été encore pire. Je constate d'ailleurs que désormais, le gouvernement lui-même amende ce pacte de stabilité sauf pour nous ! En attendant, nous avons été très largement ponctionnés. Deuxièmement, nous ne pouvions pas anticiper cette fusion dans notre programme car le gouvernement a publié la loi NOTRe, le 7 août 2015. Je rappelle que cette loi crée la Métropole du Grand Paris, qu'elle modifie les compétences entre les uns et les autres et qu'elle transforme la Communauté d'agglomération. Monsieur DUHAMEL a d'ailleurs fait une déclaration pour expliquer que la Communauté d'agglomération existait justement au titre de la solidarité et qu'il n'était pas utile d'étudier une fusion entre Issy-les-Moulineaux et Boulogne-Billancourt, compte tenu du fait que Grand Paris Seine Ouest (GPSO) existait déjà. Cependant, Monsieur DUHAMEL est si souvent présent aux Conseils de GPSO qu'il oublie que la Communauté d'agglomération n'existe plus depuis le 1^{er} janvier 2016 du fait de la loi NOTRe. Nous sommes devenus un territoire sans fiscalité propre et bientôt sans pouvoirs.

Nous devons donc rebondir et apporter des solutions face à ce grand bouleversement institutionnel et financier.

C'est pour cette raison que nous réfléchissons à cette fusion. Nous avons là une occasion inespérée de créer un véritable projet de commune nouvelle tourné vers l'avenir. Il s'agirait, comme je le dis, d'une "ville exemplaire du futur". Je rappelle que notre territoire est proche de Paris et qu'il est extrêmement dynamique. Nos deux villes représentent aujourd'hui 183 000 habitants et 140 000 emplois, dont 40 % dans le numérique. J'assistais encore avant-hier à une réunion de start-ups avec Monsieur SANTINI. Les employés de ces dernières sont passionnés par ce qu'elles réalisent et qu'elles réfléchissent tous les jours à la ville du futur. Nous savons aussi que cette ville du futur risque de nous dévorer si nous n'y mettons pas d'humain à l'intérieur et qu'elle nous réduira à subir et non pas à agir. Il est donc absolument fondamental de prendre notre destin en main et de créer une véritable communauté du numérique sur notre territoire, pour devenir une Silicon Valley européenne. Nous le sommes déjà en nombre d'emplois. Nous pouvons le devenir davantage en nous organisant et en nous structurant. Cela est fondamental.

D'autre part, nous devons aussi redonner du sens à l'action politique. Personnellement, je crois beaucoup à l'efficacité politique de proximité. En effet, la Métropole de 131 communes et de 6,5 millions d'habitants ne saura pas gérer la proximité comme les maires savent le faire. Nous avons déjà parlé de cette efficacité de proximité au sein d'une délibération que vous aviez votée dans le contrat de développement territorial. Celui-ci évoquait la ville du numérique, la ville de la créativité et la ville de l'environnement et du développement durable. Voilà le challenge que nous vous proposons. Celui-ci est courageux et enthousiasmant, comme le pensent de nombreuses entreprises et personnes que je rencontre et avec qui j'ai déjà eu de nombreux échanges sur ce sujet.

J'ai parlé de ce projet pour la première fois lors de l'assemblée générale des conseillers de quartiers le 28 mars dernier. Nous en avons également discuté lors des trois rencontres de quartiers en avril, en mai et en juin, ainsi qu'avec l'ensemble des parents en mai dernier. J'ai également évoqué ce projet devant les assemblées générales des commerçants des marchés et des commerçants de la Ville. Enfin, nous en avons parlé lors du conseil municipal du 7 avril dernier. Par conséquent, personne du conseil municipal ne peut dire qu'il a découvert ce projet en lisant *Paris Match*. Cela est faux. Nous devons être respectueux de nos concitoyens. Il ne faut pas mentir, comme l'ont fait effrontément les tenants du Brexit en Angleterre à leurs concitoyens. Nous sommes dans la même situation. Ne dites pas aux gens que cette décision sera prise dans leur dos ou que je n'en ai jamais

parlé. Cela n'est pas vrai et vous en avez été informés en tant que conseillers municipaux.

Encore une fois, il s'agit d'un projet de délibération, visant à mettre en place une méthode. Celle-ci se déclinera en plusieurs groupes de travail, auxquels participeront l'ensemble des élus et les 156 conseillers de quartiers. Ces derniers sont d'ailleurs passionnés par ce grand projet enthousiasmant de la "ville exemplaire du futur". Le Conseil Économique et Social participera également à ces réunions. Nous allons mettre en place des groupes de travail par thème, par secteur et par activité, de sorte à réfléchir tous ensemble. L'idée consiste à dégager le positif de chacune de nos communes. Nous ferons ensuite le point au mois de novembre. Nous verrons bien si le gouvernement nous apporte une garantie qui protège financièrement cette fusion ou si personne n'est favorable à ce projet.

Je rappelle à ce propos que nous avons déjà connu un projet de fusion à huit l'année dernière à GPSO. Nous avons même réalisé un sondage avec Ipsos en mai 2015. Le résultat était le suivant : 50,4 % des Boulonnais étaient « favorables » ou « tout à fait favorables », 42 % d'entre eux étaient « plutôt défavorables » ou « tout à fait opposés » et 7,6 % ne se prononçaient pas. Quant à Issy-les-Moulineaux, l'écart était encore plus grand, puisque 53,6 % des personnes interrogées étaient « favorables » ou « tout à fait favorables », 40,9 % seulement étaient « plutôt défavorables » ou « tout à fait opposés » et 5,5 % ne se prononçaient pas. S'agissant du sondage qualitatif, qui a suivi ce sondage quantitatif, celui-ci montrait des interrogations légitimes, interrogations sur lesquelles nous débattons avec nos concitoyens entre le mois de septembre et le mois de novembre. Voilà ce que je tenais à dire en préambule de cette délibération et de nos échanges, qui, je l'espère, seront nourris et surtout respectueux. Qui souhaite prendre la parole ? Monsieur GABORIT.

M. GABORIT : Vous disiez dans votre introduction que vous me répondiez avant que je prenne la parole, ce qui est toujours agréable à entendre. Finalement, sommes-nous si prévisibles pour savoir à l'avance ce que nous allons dire ? Si tel était le cas, il serait alors inutile de tenir des conseils municipaux.

Je partage avec vous le sentiment suivant : il faut prendre cette affaire avec calme et ne pas dire que nous glissons d'ores et déjà dans l'irréparable, le drame ou l'abandon. Nous sommes effectivement à une étape qui "interroge". J'aimerais vous livrer le sentiment général de notre groupe, sachant que nous présenterons un amendement (que nous avons déposé avant la séance). Quoi que vous en disiez, nous sommes choqués que cette affaire ait été décidée de

manière subreptice. Je ne parle pas de l'histoire de *Paris Match* où l'on vous voit en terrasse avec votre écharpe et Monsieur SANTINI. Cela n'a aucun intérêt. En revanche, je vous donne acte du fait que vous avez parlé de ce sujet dans le journal municipal, qui n'est cependant paru qu'à la mi-juin.

M. BAGUET : Non. Excusez-moi, Monsieur GABORIT. Le premier éditorial que j'ai écrit date du 1^{er} mai. Je l'ai écrit tout de suite après le conseil municipal du 7 avril. J'ai également parlé de ce projet une deuxième fois dans l'éditorial d'été du 15 juin. Je ne prends jamais quiconque en traître. Je n'aime pas que vous me fassiez passer pour une personne fermée qui ne discute pas avec ses concitoyens.

M. GABORIT : C'est justement tout l'inverse. Je viens de vous dire que vous aviez fait un éditorial consacré à ce projet dans le journal municipal et vous croyez utile de me reprendre.

M. BAGUET : Vous avez évoqué l'éditorial du mois de juin. Or, je vous dis en avoir déjà parlé dans celui du mois de mai. Je vous reprends simplement sur cette date.

M. GABORIT : Dans ce cas, vos électeurs ne vous ont pas lu ou ne vous ont pas compris.

M. BAGUET : Peut-être bien, mais en tout cas j'en ai parlé.

M. GABORIT : En ce qui nous concerne, nous avons été sur les marchés. Nous avons discuté de ce projet avec les gens, qui en tombaient des nues. Ils s'interrogeaient sur l'intérêt de cette fusion et se demandaient où ce projet allait les mener. De fait, soit les citoyens ne lisent pas vos éditoriaux, et cela est dommage, soit ce projet n'a pas été suffisamment précis pour qu'ils se sentent dans un processus de fusion. Encore une fois, la quasi-totalité des gens n'étaient pas au courant. D'ailleurs, reconnaissez qu'il en était exactement de même pour la fusion des communes de GPSO. Nous avons appris l'existence d'un sondage, décidé lors d'un dîner informel des maires, seulement après les résultats. Ni vous ni aucun autre maire n'en avait parlé auparavant. Donc, ne me dites pas que tout a été dit à l'avance et que toutes les cartes étaient sur la table. Nous avons découvert les choses ex-post. Cette histoire de *Paris Match* est peu importante ; elle ne fait qu'illustrer le côté "bizarre" de la façon dont les choses ont été lancées.

Je ne vous reprocherai pas le fait que ce projet ne figurait pas dans votre programme, comme l'ont fait certains. Il est normal que les programmes politiques évoluent lorsque les choses évoluent. Toutefois, doivent-ils évoluer au point que l'évolution conduise à vouloir fusionner les deux villes les plus importantes du département, pour aboutir à une énorme commune qui représentera près de la moitié de GPSO ? Cela est une autre affaire. Je ne vous reproche donc

Séance du 9 juillet 2016

pas d'avoir fait une campagne électorale avec le slogan «*Passionnément Boulonnais*» et que vous ayez ensuite distribué de magnifiques badges «*J'aime ma ville*», car vous aimez aussi la ville d'à-côté. Je ne vous ferai pas ce procès. Cela n'en vaut pas la peine.

Vous dites que les choses ont évolué et que nous devons essayer de nous adapter. Certes, les choses ont évolué. Cependant, elles n'ont pas tout à fait évolué comme vous le dites. En effet, vous ne dites pas toujours exactement les choses, Monsieur le Maire. Vous dites que nous avons connu les prélèvements de l'Etat après les élections municipales. Cela est faux et archi-faux. C'est en janvier 2014, c'est-à-dire avant les élections municipales, que ces mesures ont été annoncées dans le discours de François Hollande à travers le pacte de stabilité. Nous savions donc déjà que l'Etat ferait des efforts et qu'il en demanderait aux collectivités locales. De fait, ne dites pas que nous avons tout découvert d'un seul coup. Adressez-vous plutôt à vos amis politiques qui ont plombé les finances de la France de 600 milliards d'euros supplémentaires en un seul quinquennat pour savoir pourquoi nous devons réfléchir aujourd'hui à des solutions hardies pour tenter de limiter les dégâts. Voilà le contexte.

S'agissant de la méthode, celle-ci interroge. En fait, il existe deux méthodes dans ce type d'affaire. La première est la méthode que j'appellerai "démocratique". Elle consiste à faire un choix objectif des interlocuteurs (élus, associations...), puis à piloter l'opération de manière réaliste et pluraliste. Autrement dit, on ne peut pas faire des consultations tous azimuts sans avoir un instrument de pilotage central. Pour l'instant, celui-ci n'existe pas. Ensuite, on propose un nombre de sujets limité. Mettre tous les sujets en discussion signifie en effet qu'aucun d'entre eux ne sera traité en profondeur. D'ailleurs, la délibération évoque les perspectives suivantes :

- Les évolutions financières et fiscales ;
- Le développement du tissu économique ;
- Les principes d'organisation et d'administration ;
- L'évaluation de la performance et l'évolution des services publics ;
- L'optimisation des services à la population, tels que Famille, Petite Enfance, Affaires scolaires, Jeunesse, Affaires sociales, Services à la personne, Séniors, Sport, Culture...

Bref, il ne reste plus qu'à traiter des déjections canines et nous aurons traité tous les sujets communaux. Non. Le seul sujet d'évaluation des politiques publiques est en soi très difficile. J'ai d'ailleurs appartenu en son temps à la commission nationale d'évaluation des politiques publiques et je vous assure qu'il était très difficile de mettre en place des instruments de pilotage et des éléments d'évaluation. En définitive, le fait de traiter de trop de sujets expose à les traiter de manière

extrêmement sommaire et par conséquent peu efficace. D'autre part, cette méthode démocratique demande un temps suffisant. Il ne s'agit pas de démarrer au début du mois de septembre – sachant que ce mois de rentrée est relativement lourd – pour tirer un bilan dès le 1^{er} novembre. Pensez-vous qu'il sera possible de tirer un bilan en deux mois sur des sujets aussi complexes ? Je n'y crois guère. Enfin, il faut réaliser une synthèse sincère. Cela signifie que l'organe de pilotage pluraliste doit être celui qui organise et qui tire ensuite les leçons. Si c'est vous, Monsieur le Maire, qui tirez les leçons et toutes les ficelles, il ne s'agira pas d'une méthode démocratique. Il s'agira d'une méthode autocratique, dont vous avez l'habitude. Vous choisirez alors vos interlocuteurs, vous désignerez les sujets, vous tirerez les conclusions, vous limiterez le temps et vous ferez la synthèse. Personnellement, je plaide pour la première méthode, la méthode démocratique. La seconde est d'ailleurs celle qui vous convient le plus souvent, puisque nous connaissons tous votre pratique de travail en solitaire. Dit autrement, vous aimez bien parler devant les gens, mais vous n'aimez pas trop que l'on vous réponde.

Si vous souhaitez un véritable dialogue et débattre sur quelque chose d'intéressant (que l'on rejette ou que l'on accepte), faites très attention à la méthode. Vous admettez qu'elle est excessivement vague à ce stade de la délibération et qu'elle ne donne pas le canevas.

Enfin, les impasses demeurent extrêmement nombreuses. S'agissant du plan financier de l'État, je rappelle qu'il faut un amendement parlementaire pour que la fusion aboutisse à ce que vous souhaitez. Pourquoi ? Certes, la loi sur les fusions de communes prévoit des avantages. Cependant, les communes ne doivent pas dépasser 10 000 habitants. Cela signifie qu'il faut faire délibérer le parlement. Or, très franchement, je vois assez mal les parlementaires de province ou ceux de la région parisienne annoncer le blocage des finances de la commune pour en supporter eux même l'effort. Par ailleurs, il existe également des problèmes fiscaux et de construction administrative, les difficultés de l'île Seguin, celles de l'endettement ou encore celles de la police. Bref, de nombreuses choses sont encore loin d'être résolues.

Lorsque nous nous sommes vus, à la demande de Monsieur PUIJALON, je vous ai proposé de rédiger un amendement sur le rapprochement des communes, pouvant aller jusqu'à la fusion. Si nous pouvions lire la délibération ainsi, nous en serions satisfaits. Cependant, il est déjà inscrit que nous allons vers une fusion. S'agira-t-il d'une véritable fusion ou simplement du rapprochement de certains services ? Quoi qu'il en soit, il faut rester pragmatique et raisonnable, tout en associant au mieux la population à ce projet. Pour cela, je ne connais qu'une seule méthode : celle de la consulter

par un vote. L'amendement que nous vous proposons prévoit donc une consultation sous deux formes possibles ; l'une, un peu lourde, sous la forme d'un référendum communal, l'autre, plus légère, sous la forme d'une consultation de la population. En effet, on ne peut aller vers un tel sujet sans solliciter la population, surtout lorsqu'on s'est argué de l'avoir interrogé – de manière discutable – sur le seul problème de l'île Seguin. En clair, si la population a été consultée pour l'île Seguin, par pitié, consultez-la sur la fusion de ces deux communes. Il s'agit d'une évidence même. C'est la loi de la démocratie. Merci.

M. BAGUET : Merci. Qui souhaite intervenir ? Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Merci pour cette longue introduction sur le projet de fusion. Évidemment, nous avons lu avec attention l'ensemble des communications, y compris la dernière du journal *Le Parisien*, dans lequel vous étiez vous-même interviewé avec M. Paul SUBRINI sur ce sujet. Vous parliez d'ailleurs moins d'une question d'opportunité que d'un projet bien avancé. Il est donc intéressant de revenir vers nous aujourd'hui pour nous indiquer qu'il s'agit bien d'un projet et d'une étude et que rien n'est encore arrêté à ce stade. C'est également dans ce sens que nous comprenons cette délibération. De la même façon, il est important de dire que la décision n'est pas encore prise, tant que nous n'avons pas l'ensemble des éléments financiers, juridiques et administratifs.

Bien entendu, nous considérons nécessaire de passer par une phase d'étude extrêmement approfondie, sans laquelle nous ne pouvons pas un seul instant imaginer décider d'un tel projet.

Suite à la présentation générale de Monsieur GABORIT, qui résume tout à fait l'état d'esprit de notre groupe sur cette idée de fusion, je tenais à revenir sur les aspects financiers et économiques de ce projet. J'évoquerai tout d'abord vos multiples déclarations sur l'idée de pénurie, qui frapperait Boulogne-Billancourt et Issy-les-Moulineaux. À ce propos, je me souviens d'une intervention de Monsieur GUIBERT, qui demandait un peu de retenue et de nuance face à ce type de propos, car le mot "pénurie" est un terme extrêmement fort. En effet, je pense qu'il est tout simplement inadapté à la situation financière de notre commune. Le dernier conseil municipal présentait encore les résultats du compte administratif de l'année 2015, et nous nous félicitons tous d'une situation plutôt bonne, avec quelques chiffres exceptionnels, comme ceux des droits de mutation par exemple. Vous nous demandez de rester calmes. Je vous invite à en faire de même en étant le plus objectif et le plus nuancé possible, notamment sur ces questions financières,

car il existe de véritables pénuries dans de nombreuses villes et beaucoup de budgets sont déséquilibrés. Certaines communes sont même quasiment en situation de faillite et des maires ont fait la grève de la faim, car ils ne pouvaient pas équilibrer leurs budgets. Heureusement pour notre commune, et pour celle d'Issy-les-Moulineaux, nous ne sommes pas dans cette situation. Ne dramatisons pas non plus le débat autour de cette question en parlant de pénurie. Cet aspect me semble important pour débattre sur des bases communes et sereines.

S'agissant du fonds, je ne reviendrai pas sur vos attentes concernant les garanties de l'État, d'autant que ces incitations financières sont avant tout prévues pour des communes rurales de petite taille. Je rappelle que seulement 1 000 communes, sur 36 500, ont déjà fusionné à ce jour. Cela prouve que le mouvement reste relativement marginal. Il faut donc faire attention, car ce total dépend beaucoup des communes rurales, qui elles ont besoin de se regrouper pour avoir ne serait-ce qu'un secrétaire de mairie à temps plein. En ce qui nous concerne, les enjeux ne sont pas tout à fait les mêmes et je ne pense pas que la fusion de nos deux villes contribuera réellement à faire baisser ce chiffre de 36 500. Je tenais à rappeler ces bases objectives au sein de ce débat, car nous partageons aussi la réflexion sur l'optimisation et l'importance de rationalisation de notre structure administrative.

En ce qui concerne la recherche d'économies, qui constitue votre deuxième motivation sur le plan financier, Paul SUBRINI disait hier dans votre interview qu'il recherchait des économies et que la fusion représentait le seul outil disponible à ce jour. Notre groupe reste mesuré face à cette déclaration, estimant qu'il s'agit davantage d'un vocabulaire automatique. De plus, nous avons de nombreux retours d'expérience en France en matière d'intercommunalité. Ils démontrent notamment que les économies d'échelle existent, mais qu'elles permettent aussi d'augmenter la qualité de service, ce qui bien entendu est très positif.

Nous croyons en effet à l'intercommunalité et à Grand Paris Seine Ouest. Bref, nous observons davantage une hausse de la qualité de service sur l'ensemble du territoire qu'une baisse des coûts. De fait, si la qualité de service augmente, nous avons besoin de plus de moyens humains et financiers pour exercer ces compétences. Cela est logique. À ce propos, il existe là un véritable point de vigilance pour notre groupe, car les communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux ne possèdent pas les mêmes compétences. Je pense par exemple à la police municipale. Il en existe une à Boulogne-Billancourt, ce qui n'est pas le cas à Issy-les-Moulineaux. Que se passera-t-il en cas de fusion ? Faudra-t-il conserver cette police municipale, et dans ce cas, il faudrait

Séance du 9 juillet 2016

l'étendre à l'échelle de la future commune fusionnée, ou faudra-t-il la supprimer, et, dans ce cas, il n'existerait plus de police municipale à Boulogne-Billancourt.

Concrètement, si nous cherchons uniquement à réaliser des économies d'échelle, il s'agirait par exemple de supprimer l'exercice de cette compétence. Si au contraire, nous recherchons la qualité de service – ce qui ressort davantage de vos déclarations autour de la ville du futur –, cela signifie qu'il faudra plus de moyens pour exercer cette compétence à l'échelle de la commune fusionnée. Nous pourrions d'ailleurs multiplier ces exemples, au regard de toute la cartographie des compétences des deux communes. Cela prouve également que les économies d'échelle sont très difficiles à réaliser, puisque nous recherchons avant tout la qualité de service. Par conséquent, vous n'atteindrez pas cet objectif d'économies d'échelle ou en tout cas très difficilement. Si tel est le cas, il faudra alors renoncer à certaines compétences de l'une ou de l'autre commune, alors qu'elles y sont attachées et que les habitants les valorisent.

Pour ce qui est de votre argument sur la ville exemplaire du futur, vous avez raison. Il faut effectivement un véritable projet de territoire. Autrement dit, on ne fusionne pas uniquement à cause de la pénurie ou pour rechercher des économies d'échelle. Il faut un projet transcendant qui justifie la fusion, bien au-delà des questions techniques et de gestion. Toutefois, vous n'avez donné que très peu d'éléments concrets sur le type de projet envisagé à l'échelle d'Issy-les-Moulineaux et de Boulogne-Billancourt. Enfin, nous pourrions aussi imaginer des partenariats stratégiques entre nos deux communes, sans pour autant fusionner mais pour aller vers cette idée de ville du futur. Sur le numérique par exemple, l'échelle pertinente en termes de développement économique pourrait être celle de Grand Paris Seine Ouest. D'ailleurs, de nombreuses initiatives ont déjà été prises à ce niveau et GPSO possède déjà de multiples compétences en la matière. De fait, devenir la Silicon Valley ne nécessite pas absolument de fusionner – je crois même que la Silicon Valley n'est pas une commune fusionnée. Nous pourrions ainsi imaginer un écosystème d'acteurs travaillant en commun, avec des mises à disposition conventionnées ou encore des conventions de prestations entre collectivités. De plus, il existe un véritable panel de conventionnements et de modalités de partenariats sur notre territoire. Nous avons d'ailleurs la chance d'avoir des réformes administratives en cours à ce sujet. Je pense notamment aux coopérations horizontales entre les collectivités, sur lesquelles l'État est en train d'ouvrir des voies.

En définitive, vos motivations sur les champs économiques et financiers ne paraissent pas suffisantes pour justifier cette fusion. La pénurie n'est pas réelle, la recherche d'économies

d'échelle sera difficile – à moins de dire que vous souhaitez d'ores et déjà abandonner certaines compétences de l'une ou l'autre commune – et la ville exemplaire du futur est déjà caractérisée par un grand projet structurant, celui de l'île Seguin. Je pense d'ailleurs que de nombreux Boulonnais s'intéressent au futur de cette île. Enfin, d'autres projets concrets n'ont pas été évoqués à l'appui de cette ville du futur.

En conclusion, nous demandons que ce projet soit communiqué à la population et que cette dernière en soit informée. Vous citiez par exemple la communication à travers le *BBI*. Néanmoins, pour avoir organisé un grand nombre d'actions, à la fois sur les marchés ou aux sorties de métro, nous avons clairement remarqué que les citoyens n'étaient pas au courant de ce projet. C'est aussi pour cette raison que nous insistons autant sur la concertation avec la population, sans compter que nous disposons de très peu d'éléments pour nous positionner. D'ailleurs, cette idée renforce encore plus la volonté que vous nous suiviez sur l'amendement que proposera Madame SHAN. Je vous remercie.

M. BAGUET : Qui souhaite intervenir ? Monsieur GUIBERT.

M. GUIBERT : Monsieur le Maire, chers collègues. Tout d'abord, Monsieur le Maire, je vous donne acte de proposer cette phase de concertation, sur laquelle vous vous étiez engagés à l'issue du conseil municipal du 7 avril dernier. Aujourd'hui, la question se pose à tous, entre discipline majoritaire et convictions. Tout élu ou tout militant est un jour confronté à de telles circonstances ; ne pas soutenir une mesure qui ne figurait pas dans le programme ou avec laquelle il n'est pas d'accord (voire les deux) ou bien s'en remettre au devoir et à la discipline partisane et voter en bon soldat comme l'exige le principe de loyauté. Il s'agit là d'un véritable dilemme. Chacune de ces deux attitudes est parfaitement honorable et légitime en soi, au regard de la logique des priorités et des ambitions qui nous animent tous.

Toutefois, chers collègues, si vous décidez un jour d'entériner ce projet de fusion, vous porterez à jamais la lourde responsabilité de la disparition de la commune. Cette équipe municipale serait celle qui aura fait disparaître Boulogne-Billancourt. A vos militants, à vos électeurs, à vos voisins, à vos amis, ou à vos enfants, il vous faudra expliquer qu'après avoir été « *passionnément Boulonnais* » en 2014, comme le rappelait Monsieur GABORIT, et après avoir voulu défendre les Boulonnais à l'automne 2015 avec un badge « *j'aime ma commune* », vous êtes devenu Isséano... quelque chose en 2018. Cela est une tâche très ardue.

Certains d'entre vous (en off), nous ont confié leur scepticisme au regard de ce projet, et leur sentiment de

Le *Bulletin officiel* du conseil municipal

malaise à la lecture de *Paris Match*, journal dans lequel nous avons appris la tenue de ce conseil municipal. Quant à nos concitoyens, ils sont tout simplement stupéfaits par l'idée d'une telle perspective et d'un tel projet.

En définitive, chacun a le choix entre d'une part la discipline et la docilité, et d'autre part la lucidité, le courage et la fidélité à ses convictions. Les futurs moments durant lesquels nous serons amenés à voter sur ce projet de fusion seront individuellement les vôtres. Ils donnent à chacun l'opportunité de ne pas rentrer dans l'histoire communale par un soupirail. De fait, nous ne pouvons que vous encourager solennellement et en toute sympathie à être vous-mêmes, en hommes libres, et à vous prononcer en votre âme et conscience tout au long des votes qui nous seront proposés dans les mois qui viennent, à commencer par le vote de notre amendement.

M. BAGUET : Merci. Madame SHAN.

Mme SHAN : Monsieur le Maire, mes chers collègues. Je vais donc vous présenter l'amendement qui vous a été distribué. Celui-ci s'ajoute au dispositif de la délibération en tant qu'article additionnel, entre l'article 2 et l'article 3. Il y aura donc un décalage. Le voici :

Ajouter au dispositif de la délibération un troisième paragraphe ainsi libellé :

«Dit qu'avant saisine du Préfet, le projet de création de la commune nouvelle sera soumis à un référendum local, tel que prévu par les articles LO.1112-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales, ou a une consultation des électeurs, telle que prévue par les articles L.1112-15 et suivants du même code. Le scrutin sera organisé le même jour dans les communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux. Les Conseils municipaux tirant les conclusions de la concertation fixeront le choix entre les deux modes de scrutin.»

Le reste sans changement.

Exposé des motifs :

Jusqu'à présent, le projet de création d'une commune nouvelle par regroupement des communes de Boulogne-Billancourt et d'Issy-les-Moulineaux n'a fait l'objet que d'une communication à minima de la part des maires des deux villes qui en ont pris l'initiative.

Si l'on excepte un article et une photographie représentant les deux maires ceints de leur écharpe parus dans le journal *Paris Match*, la seule communication en direction de la population

est l'éditorial du maire de Boulogne-Billancourt, figurant dans le numéro été de Boulogne-Billancourt informations paru à la mi-juin.

Notre groupe a pris l'initiative de lancer une pétition sur Internet et de recueillir par ailleurs des signatures de Boulonnais sur les marchés. Cette initiative visait pour l'essentiel à ce que la population boulonnaise soit consultée avant toute prise de décision. Nous avons ainsi recueilli plusieurs centaines de signatures pour cette initiative modeste et qui n'en est qu'à ses débuts.

À cette occasion, nous avons pu constater que, non seulement la quasi-totalité de nos concitoyens ignorait tout de ce projet mais qu'en outre, la plupart d'entre eux manifestent, au-delà de la surprise première, une forte opposition de principe à la disparition de leur ville.

Dans un passé récent, la majorité s'est félicitée d'avoir organisé une "votation" concernant l'avenir de l'Île Seguin et a estimé qu'il s'agissait d'une initiative originale ayant rencontré le succès. Quelles que soient les critiques que nous avons pu formuler contre cette votation, compte tenu des questions posées et de la manière dont la consultation était organisée, nous trouverions extrêmement paradoxal que notre ville ait organisé une "votation" sur la question limitée du devenir de l'Île Seguin et qu'elle fasse totalement l'impasse sur une consultation de nos concitoyens sur l'avenir même de l'ensemble de notre cité.

Telle est la raison pour laquelle nous proposons d'insérer dans le dispositif de la délibération un paragraphe prévoyant qu'à l'issue du processus des travaux préparatoires, un référendum local ou une consultation des électeurs soit organisé dans les deux communes pour le cas où ces travaux préparatoires auraient établi le bien fondé de la démarche de création de la commune nouvelle.

La consultation, par rapport au référendum local, n'est pas soumise à des conditions de majorité difficiles à réunir. Je vous remercie.

M. BAGUET : Je vous remercie d'avoir lu cet amendement jusqu'au bout. Il ne faut pas avoir honte de ses écrits. Lorsqu'on écrit quelque chose, il faut le dire. Je constate ainsi avec plaisir que vous évoquez même la votation sur l'Île Seguin de décembre 2012. Nous allons en reparler.

Avant cela, j'aimerais répondre aux différentes interventions. Celles-ci n'ont rien d'illégitimes ni d'excessives. Une seule observation Monsieur GABORIT, la déclaration de Monsieur SAPIN date du 23 avril. C'est à cette date que nous avons appris les 11 milliards d'économies, et non pas au mois de

Séance du 9 juillet 2016

janvier. Il faut remettre les choses en ordre, car les dates comptent dans notre débat. Vous dites ensuite que ce projet ne figurait pas dans le programme. Nous le savons bien et vous le rappelez régulièrement, y compris dans le tract que vous venez de distribuer sur les marchés. À ce propos, ne dites pas que vous avez appris par la presse la disparition de Boulogne-Billancourt dès ce 9 juillet. Pourquoi le Parti socialiste joue-t-il soudainement sur le sentiment de peur et d'effolement ? Je pensais que ce type de méthode était réservé à d'autres mouvements politiques. Je suis franchement un peu surpris.

S'agissant de la suite des opérations, vous dites que cette délibération nous engage vers la fusion. J'ai cependant rappelé dans mon introduction que celle-ci avait un double objet : premièrement, de mettre en place un principe, une méthode et un calendrier, et, deuxièmement, de montrer au gouvernement que nous attendons officiellement de sa part des réponses concrètes. Il ne s'agit pas d'avoir des réponses orales. Je veux des actes. D'ailleurs, nous verrons bien ce que donnera le vote de la prochaine loi de finances à l'Assemblée nationale en octobre prochain. Effectivement, nous savons qu'il faut modifier le code des impôts ainsi que la loi NOTRe. Ce que nous demandons au gouvernement n'est pas simple, j'en conviens. Aussi, j'attends de sa part des amendements écrits et surtout votés. C'est pour cette raison que nous nous retrouverons en novembre prochain. Nous verrons alors quels seront les efforts consentis par l'État.

Nous avons rappelé au Préfet, M. CARENCO, que le gouvernement avait engagé ce mouvement national de fusion des communes, ce qui est une bonne chose. Et, contrairement à ce qu'affirme Madame JAILLARD, la taille ne cesse de progresser, puisque la fusion autour de Cherbourg a concerné 80 000 habitants et celle autour d'Annecy 122 000. Il y en aura d'autres, et de nombreuses communes attendent de savoir ce qu'advientra notre projet pour se lancer. Nous serons un élément déclencheur. Certains de mes collègues maires des Hauts-de-Seine y réfléchissent déjà. Tous les maires savent qu'ils sont malmenés financièrement et institutionnellement. Il faut donc trouver des solutions. Aussi, le gouvernement doit nous accompagner s'il souhaite prolonger ce processus en France. S'il ne nous accompagne pas dans cette démarche et s'il nous matraque, il n'y aura plus de fusions après notre projet, ou alors elles se limiteront à des petites communes rurales. Or, ce n'est pas ce qu'il souhaite. Il a déjà créé des grandes régions dans cet esprit.

Bref, en nous inscrivant dans cette logique et dans ce mouvement, nous anticipons. Nous rebondissons pour un véritable projet de ville ambitieux. Je parle de pénurie, car nous ne pouvons plus lancer de nouveaux grands projets. Je pense à celui de la reconquête des berges du fleuve qui coûte 300 millions d'euros. Où allons-nous les trouver,

Madame JAILLARD, si d'un autre côté, on nous prélève 140 millions ? Je veux le meilleur pour les Boulonnais et je veux le meilleur des services locaux. De plus, nos concitoyens payent déjà suffisamment d'impôts au niveau national aussi je ne veux pas augmenter les impôts locaux. Je veux leur proposer des projets innovants, comme les 40 millions du stade Le Gallo ou investir dans les crèches et dans les écoles. A ce propos, nous sommes la ville d'Île-de-France qui a créé le plus de places en crèche depuis 2008. Nous en avons créé 1 100 et j'en suis très fier. L'ouverture d'une crèche coûte près de 60 millions en termes de salaires pour 60 berceaux. Vous rendez-vous compte, Madame JAILLARD ?

Il faut arrêter d'étrangler les communes dynamiques. Je ne veux pas que Boulogne-Billancourt disparaisse. Je suis passionnément boulonnais et je veux que la Ville continue de se développer. Je souhaite rappeler à Monsieur GUIBERT que nos prédécesseurs ont déjà réalisé des fusions. Boulogne-Billancourt existe aujourd'hui, car des Conseils municipaux ont validé la fusion de Boulogne et de Billancourt. Ne faites pas peur aux gens. Lorsqu'on fait de la politique, il faut assumer ses choix sans jouer sur la peur.

Il nous faut dégager des marges de manœuvre pour porter des projets ambitieux. Pour cela, nous devons obtenir des garanties de l'État. Par ailleurs, Madame JAILLARD, je vous invite à plus de décence. Vous faites allusion à l'ambitieux projet de l'île Seguin. Je rappelle tout de même que nous avons été les seuls à organiser une consultation. Il y a eu 17 000 votants. Toutefois, comme le résultat ne vous plaisait pas, vous avez déposé des recours. Madame SHAN, vous étiez administratrice de l'association qui a déposé des recours contre la Ville. Certes, vous n'êtes plus administratrice aujourd'hui, mais vous en êtes encore membre. Aussi, la moindre des honnêtetés serait de retirer les recours. Je veux bien organiser un référendum sur Boulogne-Billancourt, mais dans ce cas, tout le monde doit se plier à son résultat. Trois ans et demi après la votation, nous attendons encore de passer devant le tribunal administratif ! Vous faites perdre de l'argent à la Ville, car vous ne respectez pas la démocratie et le résultat des référendums. Aujourd'hui, vous demandez un nouveau référendum. Vous vous moquez du monde ! Commencez par donner un acte en retirant vos recours, Monsieur DUHAMEL, Monsieur SOLÈRE et vous-même. Nous verrons ensuite. Les Boulonnais se demandent ce que vous faites en ne tenant pas compte des 17 000 votants !

Personnellement, je ne suis pas opposé au référendum mais avant, nous allons d'abord échanger et communiquer. Je ne suis pas du tout effrayé par les assemblées générales, les dialogues, les rencontres de quartier ou les plateformes populaires. Je suis prêt à débattre avec tout le monde sur ce sujet. Il n'y a aucun problème. En revanche, je veux des

garanties de la part du Gouvernement. Ensuite, nous pourrions progresser. Pour l'instant, j'attends. En attendant, nous allons dialoguer sur tous les sujets, Monsieur GABORIT, et ce sans exclusive. Nous allons parler du statut des agents communaux concernés (2 800 à Boulogne-Billancourt et 1 400 à Issy-les-Moulineaux). Tous les sujets doivent être évoqués même s'il s'agit d'un dossier extrêmement compliqué. Nous ne sommes qu'au début du processus de consultation, d'échanges et de réflexions de travail. Si les autres communes ont mis trois, quatre ou cinq mois pour procéder à leur fusion, il n'y a pas de raison que nous allions plus vite qu'elles. Nous allons prendre le temps et nous organiser de la même façon, à la seule différence que ces communes avaient des garanties de l'Etat. Or, nous ne les avons pas. C'est sans doute pour cette raison qu'elles se sont dépêchées de fusionner avant le 30 juin, même si l'Etat a déjà reporté ce délai limite. Je vous invite à plus de décence lorsque vous parlez de référendum, car vous n'êtes pas les mieux placés. De la même façon, soyez plus droit dans vos propos et dans ce que vous écrivez.

Nous sommes deux villes pionnières. J'ai envie de les associer pour qu'elles soient meilleures dans tous les domaines. Le directeur académique disait récemment que nous étions les deux villes pilotes du département des Hauts-de-Seine en matière d'enseignement de l'anglais et du numérique. Il reconnaissait que cette fusion serait intéressante et qu'elle pouvait donner un nouvel élan à d'autres communes dans ce domaine. Beaucoup trouvent ce projet extraordinaire et nous sommes les premiers dans de nombreux secteurs. Continuons de l'être. Nous sommes la première grande ville de France en matière de places en crèche. Je souhaite que cela continue. Je n'ai peur ni du débat, ni de la modernité ou du futur. Je ne veux pas me faire numériser par Google. Je souhaite maîtriser la ville intelligente qui est en route. Madame JAILLARD.

Mme JAILLARD : Merci. Nous avons tout de même fait preuve d'une certaine honnêteté intellectuelle et d'une certaine décence. S'agissant du référendum, nous rendions plutôt hommage à ce que vous aviez fait sur l'île Seguin, en disant qu'il fallait faire la même chose et aller encore plus loin dans une véritable consultation. C'est donc un faux débat de nous dire que nous ne sommes pas d'accord sur ce sujet.

M. BAGUET : Madame JAILLARD, je veux des actes. Retirez les recours ! Que Madame SHAN s'engage à intervenir à la prochaine assemblée générale de l'association pour retirer les recours. Il faut arrêter de dire des choses publiquement et d'agir ensuite en sous-main.

Mme JAILLARD : Monsieur le Maire. Je pense justement que nous agissons d'une manière extrêmement claire. Vous montriez notre tract et nous sommes honorés que vous

l'ayez sous les yeux. Nous agissons de manière transparente. Nous assumons nos écrits et nos dires. Pour ce qui est des actes, vous avez cet amendement qui demande la consultation. De fait, si nous sommes d'accord pour faire preuve d'honnêteté intellectuelle et de décence, votons ensemble cet amendement sans difficulté. D'ailleurs, pour vous montrer que nous avons véritablement envie de vous donner des gages de notre bonne volonté, nous sommes prêts à revoir l'exposé des motifs faisant référence à vos publications les plus récentes. Votons ensemble cet amendement extrêmement clair, qui va dans le sens de ce que vous venez de dire. Cela apaisera les choses et nous pourrions tous travailler sereinement sur cette base.

Enfin, s'agissant de votre argument sur l'organisation administrative, il est normal que nous nous interroguions sur ce sujet. Vous citez la Métropole du Grand Paris, projet que nous avons aussi soutenu, car nos communes demeuraient. D'où l'intérêt d'avoir différentes strates, entre la Région, le Département, la Métropole et le Territoire. Il s'agit de trouver les bonnes échelles de mutualisation. Tout l'enjeu consiste ensuite à savoir quelles compétences exercer à quels niveaux. S'agissant des crèches – et je vous rejoins à 200 % – ces structures doivent être gérées à l'échelle communale. Vous dites également que le salaire des personnels pèse énormément sur ces structures. Or, ce n'est pas parce que vous fusionnez une ville que vous vous passerez des lois qui encadrent le nombre d'agents.

M. BAGUET : Madame JAILLARD, nous allons nous arrêter là. Vous avez bien compris que si nous dépensons 60 millions d'euros en salaires pour créer une crèche, il faut bien les trouver quelque part. Il faut réaliser des économies ailleurs, sans quoi nous ne pouvons pas investir dans des crèches. En outre, il n'y a bien que vous qui revendiquiez la création de la Métropole, ce monstre de 131 communes qui compte 209 élus. D'ailleurs, savez-vous quel est leur premier acte ? Ils se versent une indemnité de 1 000 euros par mois. Bravo pour l'image des élus !

Mme JAILLARD : Bravo Patrick OLLIER, président de la Métropole du Grand Paris !

M. BAGUET : Madame JAILLARD, vous n'avez plus la parole. Nous passons au vote. Lorsque vous vous engagerez à obtenir le retrait des recours, je considérerai que vous respectez le référendum et la démocratie populaire. Tant que vous ne vous y engagez pas, il n'y a aucune urgence à voter votre amendement aujourd'hui. Entre temps, nous allons débattre de septembre à novembre. Nous attendrons ensuite votre position et si vous êtes prêts à nous aider pour demander des garanties au gouvernement. J'attends. Il s'agirait alors d'un beau signe. Pour l'instant, nous nous débrouillons tout seuls

avec la majorité municipale pour défendre les Boulonnais, pour faire prospérer notre Ville et la porter avec un véritable projet d'avenir. Je mets aux voix l'amendement.

L'amendement est rejeté par 44 voix.

Ont voté pour l'amendement : 4 (M. Pierre GABORIT, Mme Judith SHAN, M. Vincent GUIBERT et Mme Chloé JAILLARD)

M. BAGUET : Je mets maintenant aux voix la délibération.

La délibération est approuvée à la majorité, le groupe *La Ville Citoyenne* votant contre.

M. BAGUET : Je vous remercie. Nous nous retrouverons au mois de septembre pour échanger et dialoguer. Merci.